

## Résumé

Une politique nationale de la concurrence est une constitution qui régit la concurrence sur le marché intérieur. Elle énonce les règles et les méthodes relatives à la structure des entreprises et à leur conduite sur le marché. Le régime prévu par cette politique, pas plus qu'une constitution, ne peut comporter un ensemble exhaustif de règles à suivre dans toutes les circonstances et jusque dans les plus infimes détails. Dans les faits, la politique de la concurrence est rédigée en des termes qui peuvent s'interpréter et s'appliquer au gré de l'évolution parfois brusque et imprévisible de l'économie et de la nature la concurrence.

Le présent document décrit comment la conception de la concurrence aux États-Unis, au Japon et dans l'UE (la Triade) a influé sur l'élaboration, l'interprétation et l'application de la politique et des lois sur la concurrence dans chacune de ces trois entités. Selon nous, les conceptions de la concurrence que se font les divers pays peuvent se placer le long d'une échelle allant de l'individualisme au communautarisme. Pourquoi les différences de conception de la politique de la concurrence peuvent-elles être importantes dans l'évolution future de la politique commerciale?

L'OMC allie des éléments des règles et règlements découlant de la politique économique nationale et internationale. Les analystes de la politique de la concurrence ont lancé une mise en garde : le modèle de négociation des réductions réciproques des droits ne s'applique pas nécessairement dans le domaine des régimes de concurrence. Dans le cadre de l'OMC, on a déjà formulé des propositions de recherche d'harmonisation des lois nationales sur la concurrence. Certains analystes souhaitent qu'on entame rapidement les négociations sur la convergence des lois nationales de fond sur la concurrence tandis que d'autres ne sont pas convaincus qu'on puisse, dans un avenir prochain, négocier le contenu d'accords compliqués<sup>1</sup>.

Le principal message à retenir, dans le présent document, c'est que, dans le débat sur la convergence ou l'harmonisation des lois sur la concurrence et des modalités d'application des divers pays, les responsables de l'élaboration de la politique sur le commerce et la concurrence ont beaucoup à retirer d'une étude des conceptions fondamentales de la concurrence qui sont à l'origine des différences entre les lois sur la concurrence et la jurisprudence des divers pays. Cette démarche permettrait de départager les lois et méthodes qui peuvent donner lieu à un accord à l'issue de négociations multilatérales de celles qui ne s'y prêtent pas.

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, Bhagwati, Jagdish N. et Hudec, Robert E., directeurs de la publication, *Fair Trade and Harmonization: Pre-requisite for Free Trade?*, vol. I et II, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1996.